



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 17 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Ilias PANCHARD (Les Verts) et consorts : « La justice donne raison aux Taxis B : quand est-ce que la Municipalité mettra fin à l'inégalité de traitement ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité supprime dans les plus brefs délais toute distinction entre catégories de taxis et octroie une concession complète à tous les taxis B »

les résolutions de Mme Devalloné Dinbali, disant :

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité, en partenariat avec l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis et le Service intercommunal des taxis, se coordonne avec le Canton pour s'assurer du respect du cadre légal des VTC par exemple en renforçant les contrôles, notamment nocturnes »

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité, en partenariat avec l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis et le Service intercommunal des taxis, mette en œuvre tout ce qui est possible pour que l'accès aux concessions A pour les taxis B ne débouche pas sur une perte des courses anciennement diffusées auprès des taxis B »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi dix-sept mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :